

Image not found or type unknown



aide soignante en maison de retraite mes droits des contractuels

Par **kolly**, le **17/01/2008** à **20:38**

embauchée à 51 ans, je suis contractuelle depuis 3 ans. Je ne peux être titularisée à cause de mon âge. Il me semble qu' un CDI ne peut être éternellementrn renouvelé ?rn Puis-je rester contractuelle jusqu'à 60 ans ?rn Y a t-il une possibilité de toucher les primes en tant que contractuel ?